



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle  
Section des écoles moyennes

Kasernenstrasse 27  
3013 Berne  
+41 31 633 87 00  
mba@be.ch  
www.be.ch/mba

Berne, juin 2023

## **Limites d'âge pour la participation aux examens d'admission à la filière gymnasiale dans la partie francophone du canton**

Les élèves qui ne peuvent entrer sans examen au gymnase ont la possibilité de s'inscrire à l'examen d'admission jusqu'au 15 février sous réserve qu'ils aient au maximum deux ans de plus que les élèves de la classe visée ayant suivi un cursus ordinaire.

Pour les **examens d'admission 2024** (en vue de l'année scolaire 2024-2025), les conditions suivantes sont donc applicables :

### **Entrée en première année de formation gymnasiale au gymnase (filière bilingue)**

Peuvent participer à l'examen d'admission les élèves qui n'auront pas atteint l'âge de 17 ans au 30 avril précédant la rentrée, c'est-à-dire les élèves nés le 1<sup>er</sup> mai 2007 et après.

### **Entrée en deuxième année de formation gymnasiale (première année au gymnase)**

Peuvent participer à l'examen d'admission les élèves qui n'auront pas atteint l'âge de 18 ans au 30 avril précédant la rentrée, c'est-à-dire les élèves nés le 1<sup>er</sup> mai 2006 et après. Les élèves qui effectuent la 11<sup>e</sup> année scolaire dans une école publique bernoise peuvent aussi y participer, quel que soit leur âge.

### **Entrée en troisième année de formation gymnasiale (deuxième année au gymnase)**

Peuvent participer à l'examen d'admission les élèves qui n'auront pas atteint l'âge de 19 ans au 30 avril précédant la rentrée, c'est-à-dire les élèves nés le 1<sup>er</sup> mai 2005 et après.

Les personnes nées avant le 1<sup>er</sup> mai 2005 ne sont plus autorisées à passer les examens d'admission susmentionnés. Elles ont toutefois la possibilité d'obtenir une maturité gymnasiale pour adultes en cours d'emploi. Le Gymnase du Soir de Lausanne (<http://www.gymnasedusoir.ch>) de même que le Collège pour Adultes de Genève (<https://edu.ge.ch/secondaire2/copad/bienvenue-au-copad>) proposent la formation correspondante en français. Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner directement auprès de ces établissements pour connaître leurs conditions d'admission. La contribution aux frais d'enseignement demandée aux élèves extracantonaux peut, sur demande, être prise en charge par le canton de Berne.

### **Informations générales à propos de la procédure d'admission dans le canton de Berne**

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la procédure d'admission à la filière gymnasiale dans la partie francophone du canton sur le site Internet la Direction de l'instruction publique et de la culture (<http://www.be.ch/gym-admission>)

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Section des écoles moyennes de l'Office de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré et de la formation professionnelle du canton de Berne (tél. : 031 633 87 79 / courriel : [ams.mba@be.ch](mailto:ams.mba@be.ch)).